

APPROBATIONS ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE, AUTORISANT L'AGRANDISSEMENT D'UN USAGE COMMERCIAL DÉROGATOIRE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 321, RUE SAINTE-MARGUERITE, MALGRÉ LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance du 2 juillet 2008, la résolution ci-dessus mentionnée.

QU'aucune demande valide de participation à un référendum n'a été reçue des personnes intéressées ayant le droit de signer une telle demande dans le délai de huit (8) jours suivant la publication de l'avis à cet effet.

QUE la résolution est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

QUE la résolution entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Montréal, ce 6 juillet 2008.

Caroline Fisette, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Informations : 514 872-3431